

OLIVER & GOGUEL-MAZET
AVOCATS

Lettre d'information
1er Semestre 2026

Fiscalité, gouvernance et transmission des entreprises

Le premier semestre 2026 a confirmé la capacité d'adaptation et la résilience des entrepreneurs face à un environnement économique toujours plus exigeant.

Entre contraintes économiques, enjeux de financement et transformations des modèles d'affaires, les dirigeants sont aujourd'hui confrontés à des décisions stratégiques qui nécessitent anticipation, réactivité et vision à long terme.

Pourtant, au fil des rencontres et des dossiers qui ont marqué ces derniers mois, un constat s'impose : **l'esprit d'entreprise demeure vivant**. Créations d'activités, opérations de croissance externe, transmissions familiales, investissements ou encore réorganisations stratégiques témoignent du dynamisme de notre tissu économique et de la confiance de nombreux dirigeants dans l'avenir.

Dans ce contexte, les enjeux juridiques, fiscaux et patrimoniaux occupent une place croissante dans les décisions des entreprises. Qu'il s'agisse de structurer une opération, de sécuriser un développement, de préparer une transmission ou d'optimiser une organisation d'entreprise, l'anticipation reste souvent le facteur déterminant de la réussite.

Cette lettre d'information du cabinet a vocation à partager avec vous quelques réflexions sur les sujets qui ont particulièrement retenu notre attention au cours de ce semestre : l'actualité des entrepreneurs, certaines problématiques fiscales majeures ainsi que les événements qui ont rythmé la vie économique de notre territoire et celle de notre cabinet.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Emilien **GOGUEL-MAZET**
Avocat Associé



Florent **OLIVER**
Avocat Associé



● Côté droit des sociétés

Sécuriser la gouvernance

Le premier semestre 2026 a confirmé une tendance de fond : les dirigeants accordent une attention croissante à la sécurisation de leur gouvernance et de leur actionnariat.

Parmi les dossiers traités par le cabinet, plusieurs ont porté sur la mise en place ou la refonte de **pactes d'associés adaptés aux spécificités de chaque entreprise et aux objectifs de leurs associés**. Longtemps perçu comme un outil réservé aux opérations complexes, le pacte d'associés est un véritable instrument de pérennisation. Il permet d'organiser les modalités de prise de décision, d'anticiper les situations de blocage, d'encadrer les mouvements de titres ou encore de préparer la transmission de l'entreprise.

Le semestre a également été marqué par l'accompagnement **d'opérations de cession et de réorganisation du capital social de groupe familiaux**. Le cabinet est notamment intervenu aux côtés de dirigeants et d'investisseurs dans la structuration juridique et fiscale de projets de financement et de refinancement d'entreprises, notamment dans le cadre d'opérations de type LBO (Leveraged Buy-Out).

Ces opérations constituent souvent des étapes décisives dans la vie d'une entreprise, qu'il s'agisse d'accélérer son développement, de préparer une transmission ou de réorganiser son actionnariat.

● Côté fiscalité

Un outil stratégique au service des dirigeants

Dans notre pratique quotidienne nous constatons que la fiscalité est avant tout un outil d'aide à la décision et un levier de sécurisation des structurations mises en place par les dirigeants.

A cet égard le cabinet a rendu **une consultation en matière de TVA intracommunautaire concernant des prestations de formations réalisées dans un autre Etat membre par des prestataires français**. Après avoir évoqué les modalités de réalisation des prestations, les exonérations éventuellement applicables et le cas des franchises en base, nous avons conseillé notre client quant aux modalités déclaratives : One-Stop Shop (OSS) ou immatriculation à la TVA de l'Etat membre et Déclarations européenne de services (DES). Cette appréhension des problématiques fiscales liées à la TVA ont permis au client d'adapter son activité pour concilier obligations légales et optimisation fiscale.

Plusieurs dossiers ont également porté sur la structuration des relations entre sociétés appartenant à un même groupe (holding et filiales). Dans ce contexte, la **mise en place et la sécurisation de conventions de prestations de services** constituent un enjeu majeur, tant sur le plan juridique que fiscal. À défaut, les conséquences en matière d'impôt sur les sociétés (IS) et de TVA peuvent être significatives en cas de contrôle de l'administration fiscale.

Une convention adaptée et régulièrement suivie permet non seulement de sécuriser les relations entre sociétés liées mais également de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'organisation du groupe.



Des succès dans l'activité contentieuse

Le premier semestre 2026 a été marqué par plusieurs interventions significatives en contentieux fiscal.

En matière d'impôt sur les sociétés (IS), le cabinet est intervenu pour le compte d'une société d'exportation de biens. Ce dossier impliquait l'analyse approfondie des modalités de détermination du résultat imposable et des conséquences fiscales attachées à certaines opérations internationales. **Notre client a obtenu, devant le Tribunal administratif, un dégrèvement et une restitution d'impôts de plus de 50 000 €.**

En matière d'impôt local, le cabinet a assisté un exploitant hôtelier imposé à la taxe foncière alors même que son établissement était fermé depuis plusieurs mois afin de réaliser des travaux de mise en conformité imposés par la réglementation applicable à son activité.

Le cabinet a saisi l'administration d'une réclamation contentieuse pour solliciter le bénéfice du dégrèvement prévu par l'article 1389-I du Code général des impôts, en développant un argumentaire reposant sur la jurisprudence et sur la doctrine fiscales. Le résultat : **un avis de dégrèvement total pour 2025 et 2026, pour un montant total de près de 70 000 €.**

Notre approche repose sur **une analyse technique approfondie, une maîtrise des procédures fiscales et une recherche constante de solutions pragmatiques** au bénéfice de nos clients.

DOSSIER DU SEMESTRE

LA TRANSMISSION DE SON ENTREPRISE

Pourquoi il faut s'y préparer plusieurs années à l'avance ?

Pour de nombreux dirigeants, l'entreprise représente bien davantage qu'un outil de travail et constitue souvent l'aboutissement de plusieurs décennies d'engagement, le principal actif du patrimoine familial et un projet que l'on souhaite voir perdurer.

Pourtant, la question de sa transmission est fréquemment abordée tardivement. Les priorités du quotidien, le développement de l'activité ou encore l'absence de calendrier précis conduisent souvent à repousser cette réflexion.

Or, lorsqu'il s'agit de transmettre une entreprise à ses enfants, l'anticipation constitue généralement le facteur le plus déterminant de réussite.

Une transmission ne se résume pas à une question fiscale

La fiscalité occupe naturellement une place importante dans les opérations de transmission. Mais les questions qui se posent en amont sont souvent plus fondamentales :

- Les enfants souhaitent-ils réellement reprendre l'entreprise et comment la transition s'envisage ?
- Comment préserver l'équilibre familial ?
- Comment organiser la gouvernance future ?
- Quel revenu conservera le dirigeant après la transmission ?

Une transmission réussie repose avant tout sur un projet familial et entrepreneurial clairement défini.

Plus vous anticipez, plus les solutions sont nombreuses

Préparer une transmission plusieurs années à l'avance permet notamment d'associer progressivement les futurs repreneurs à la gestion de l'entreprise et de structurer le patrimoine professionnel et personnel du dirigeant.

Parmi les dispositifs existants, le **Pacte Dutreil** demeure aujourd'hui l'un des mécanismes les plus efficaces pour transmettre une entreprise familiale.

Sous certaines conditions, il permet de bénéficier d'une **exonération de 75 %** de la valeur des titres transmis pour le calcul des droits de donation ou de succession.

Pour de nombreuses PME familiales, l'enjeu financier peut être considérable.

Un cas d'application du Pacte Dutreil

Un dirigeant associé unique d'une entreprise de fabrication d'emballages nous a récemment consultés afin d'envisager la transmission de 66 % du capital de sa société à ses deux enfants.

Valeur de l'entreprise : 940 000 €

Valeur des titres transmis : 620 400 €

Sans aménagement spécifique, les droits de donation **auraient pu atteindre environ 80 000 €.**

Grâce à la mise en place d'un Pacte Dutreil et à l'utilisation des abattements disponibles, **les droits de donation ont été ramenés à 0 €.**

Économie fiscale réalisée : plus de 80 000 €.

Au-delà de l'aspect financier, nous avons réfléchi avec le dirigeant afin de répondre à des questions stratégiques pour l'avenir de sa société.

- Qui souhaite reprendre l'entreprise et comment envisager la gouvernance avec l'entrée des enfants dans le capital social ?
- Comment établir une stratégie de rémunération pour les associés sans trop augmenter l'enveloppe de rémunération allouée aux dirigeants ?
- Comment transmettre les 34 % de titres restant à l'horizon des cinq prochaines années ?

Pour ce chef d'entreprise, la mise en œuvre d'un pacte Dutreil a été l'occasion de poser les bases du développement de son entreprise pour les dix années à venir et d'anticiper la transmission de la société et des savoirs.

L'ACTU

Un cabinet que nous voulons engagé au cœur de l'écosystème entrepreneurial

MADE IN PME SUD 2026 - Accompagner les dirigeants dans leurs enjeux quotidiens

Le cabinet a participé au salon MADE IN PME Sud organisé au Parc Chanot à Marseille aux côtés du Barreau de Marseille.

À cette occasion, notre associé Emilien GOGUEL-MAZET est intervenu lors d'un atelier consacré à la responsabilité des dirigeants. Les échanges avec les chefs d'entreprise ont confirmé l'importance croissante des questions de gouvernance, d'anticipation des risques et de sécurisation juridique des décisions.

Table ronde - « Revenus et Trésorerie des dirigeants » à la CCI d'Aix-Marseille

Nous avons participé à une conférence organisée au Palais de la Bourse de Marseille en partenariat avec **Astoria Entreprise**. Cette soirée a été consacrée à une problématique centrale pour les dirigeants : trouver le juste équilibre entre rémunération, développement et préservation de la trésorerie.

LES DOCTORIALES DU SUD - Le dialogue entre recherche et pratique professionnelle

Les associés du cabinet ont eu le plaisir d'intervenir lors des Doctoriales du Sud organisées à l'Espace Villeneuve-Bargemon à Marseille. Cet événement rassemble chaque année doctorants, chercheurs, entrepreneurs et acteurs de l'innovation autour des enjeux de la recherche et de l'entrepreneuriat. En leur qualité de docteurs en droit et d'avocats, ils ont partagé leur expérience sur le passage du monde universitaire à l'exercice professionnel et les liens vertueux qui peuvent s'établir.

3^{ème} édition des Rencontres du Made in France à Marseille

Dans une ambiance propice aux échanges, sous l'impulsion de **Sacré Français** et du Label « **Fabriqué à Marseille** », le cabinet s'est tenu à la disposition de nombreux dirigeants locaux, établis à Marseille et dans ses alentours.

Créateurs, façonneurs, ingénieurs, ces entrepreneurs s'engagent pleinement dans l'écosystème local.



On parle du cabinet

Les nouveautés de la loi de finances

Soigner sa trésorerie d'entreprise

Une augmentation de capital stratégique

Gestion patrimoniale du dirigeant

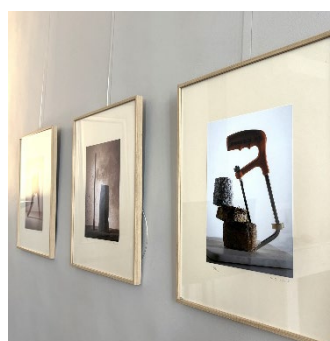
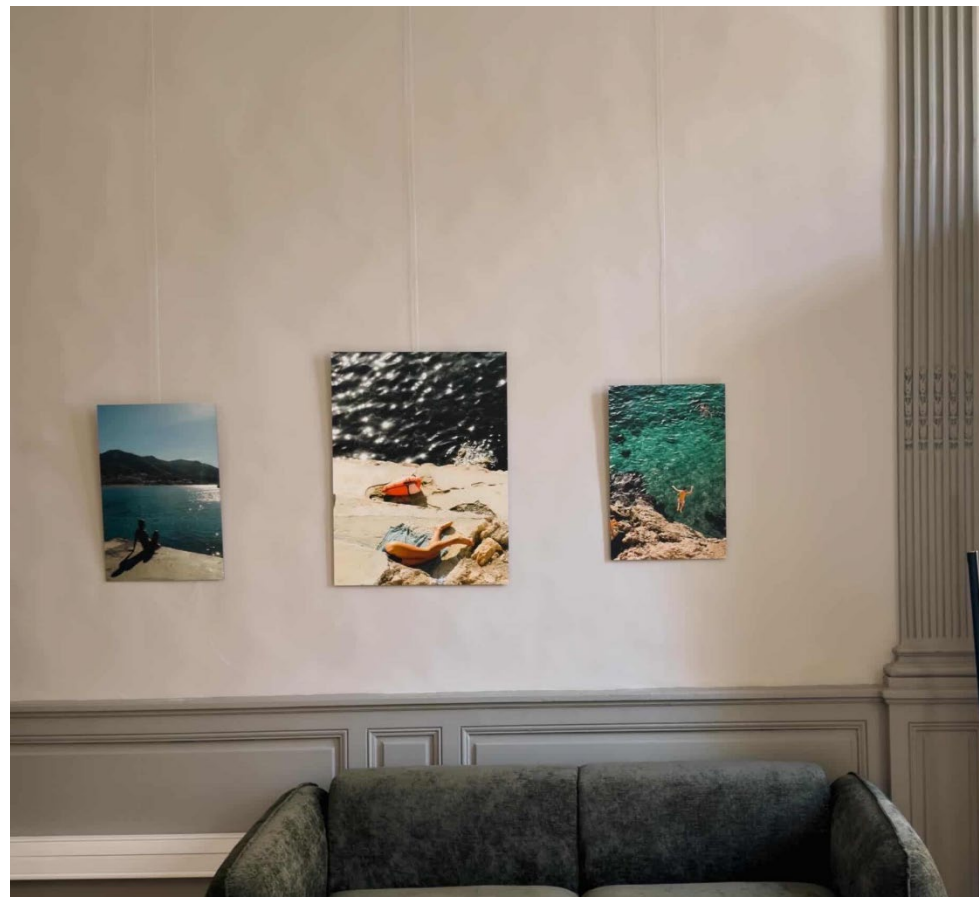
Mise en perspective

Un début d'année avec l'artiste photographe @Sush_ness

Désireux d'établir un environnement de travail agréable et stimulant, tant pour l'ensemble du cabinet que pour nos clients, nous avons souhaité proposer à des artistes locaux d'exposer leurs œuvres, notamment dans notre salle de réunion.

Dès le mois de mars, c'est l'artiste Sush_ness qui a pris ses quartiers en exposant ses œuvres photographiques prises aux détours de ses pérégrinations dans Marseille et en Sicile.

Une ambiance où le bleu et la mer dominant des prises de vue lumineuses. L'expression d'une beauté simple, à la rencontre de la nature et de la cité, où la présence des hommes s'exprime avec douceur.



Une exposition autour des outils par Edwige Lamy

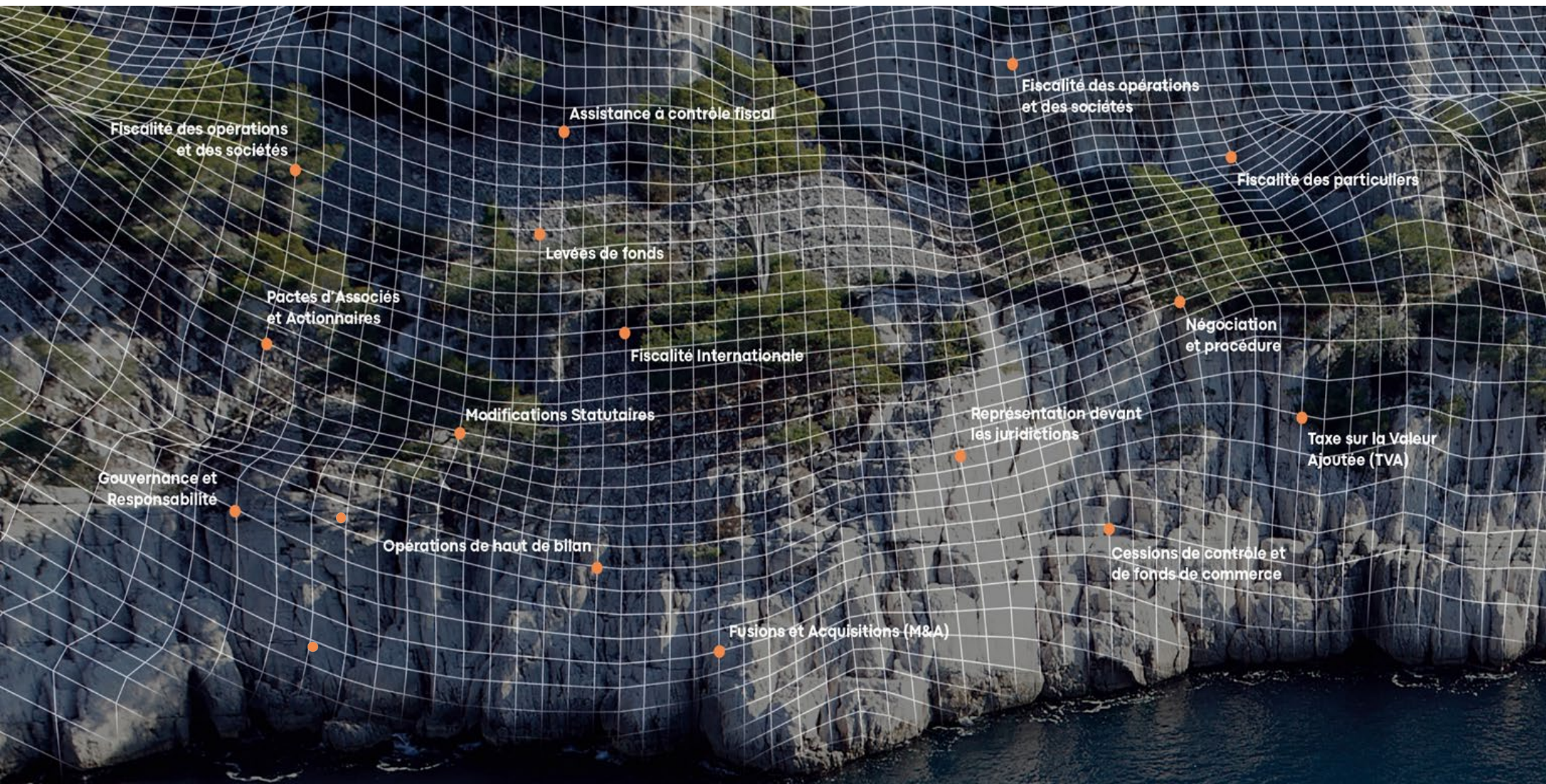
Les outils, objets dont l'esthétisme est peu interrogé dans leur utilisation quotidienne, deviennent sous le regard d'Edwige Lamy, des sujets de beauté.

Guidée par une quête de l'absurde et du détournement, les outils s'installent, s'entremêlent et se confondent pour se donner à voir sous des angles inédits et hors de leur commune utilité.

Une exposition qui permet d'initier une réflexion sur l'utile et le beau, et sur la nécessité de toujours interroger ce qui paraît commun et convenu.

OLIVER & GOGUEL-MAZET

AVOCATS



OLIVER & GOGUEL-MAZET
AVOCATS

42, rue Sainte - 13001 Marseille
+33 (0)4 91 33 74 61
contact@o-gm-avocats.fr
oliver & goguel-mazet

Maître Emilien GOGUEL-MAZET

Avocat associé
Docteur en droit
Avocat au barreau de Marseille

Maître Florent OLIVER

Avocat associé
Docteur en droit
Avocat au barreau de Marseille